

Surveiller n'est pas protéger

Chaleur et bâti dans les lycées populaires d'Île-de-France

par Maël Ginsburger

Les lycéens mobilisés dénoncent des bâtiments délabrés et des salles invivables. Les données leur donnent raison : dans les lycées populaires d'Île-de-France, la sécurisation est devenue le premier poste de travaux aux dépens de la protection des élèves, y compris face aux vagues de chaleur.

Au lycée Paul-Éluard de Saint-Denis, on relevait, en novembre 2023, une température de 13 °C dans le laboratoire de chimie. Certaines salles oscillent entre 14°C l'hiver et 35°C l'été. Les personnels y ont exercé leur droit de retrait à deux reprises : en mai 2023, après l'effondrement de plafonds lors de fortes pluies, puis en janvier 2025, après un avis défavorable de la commission de sécurité sur l'ensemble des bâtiments¹. Le bâtiment, construit en 1965, n'a jamais été véritablement rénové depuis. Au lycée Jean-Jaurès d'Argenteuil, les élèves dénoncent à la fois le manque de chauffage l'hiver et des salles « irrespirables » pendant les canicules, faute de volets ou de rideaux.² Aux côtés des postes d'enseignants non pourvus, les problèmes concernant le bâti (bâtiments dégradés, fuites et plafonds qui tombent, sanitaires insalubres, salles trop chaudes ou trop froides...) figurent parmi les motifs de la

¹ Ils l'ont également exercé en octobre 2026 après une interpellation musclée lors d'un blocus.

² Sur Paul-Éluard : [Reporterre, 22 décembre 2023](#) ; [Le Café pédagogique, 10 janvier 2025](#) ; [Lutte ouvrière, 9 septembre 2026](#) ; [BFM, 16 octobre 2026](#). Sur Jean-Jaurès d'Argenteuil : [franceinfo, 29 septembre 2026](#) ; [Blast, septembre 2026](#). Les sources des autres signalements cités sont détaillées sous la Figure 4.

mobilisation lycéenne qui touche, depuis la mi-septembre 2026, de nombreux établissements d'Île-de-France.

Quelques mois plus tôt, pendant la canicule de juin, la Région Île-de-France, propriétaire des lycées publics, avait débloqué en urgence un million d'euros pour permettre aux 500 lycées centres d'examen d'acheter brumisateurs, ventilateurs et autres équipements de rafraîchissement.³ La réponse publique aux fortes chaleurs prenait la forme d'un équipement d'urgence. Elle laissait de côté la question que posent aujourd'hui les lycéens : celle des bâtiments eux-mêmes, et de leur capacité à protéger celles et ceux qui y passent leurs journées.

J'ai défendu ici même l'idée d'un droit à la fraîcheur, en montrant que les moyens de se protéger de la chaleur sont très inégalement distribués entre les logements et les groupes sociaux qui y résident (Ginsburger, 2026). L'école constitue un autre espace où l'accès à ce droit à la fraîcheur est très inégalement réparti. Qui, dans les lycées, est protégé de la chaleur ? Et que révèle cette question de la manière dont l'action publique prend soin des lycéens inscrits dans des établissements populaires franciliens – ceux-là mêmes qui sont au cœur de la mobilisation de l'automne 2026 ?

Pour y répondre, j'ai rassemblé les données publiques librement accessibles sur les 448 lycées publics franciliens : leur composition sociale, l'âge de leur bâti, leur exposition à la chaleur urbaine et les investissements votés par la Région depuis 2000. J'appelle ici « lycées populaires » les lycées du quart dont l'indice de position sociale est le plus faible, c'est-à-dire ceux qui accueillent la plus forte proportion d'enfants d'ouvriers, d'employés et de parents sans emploi, et « lycées favorisés » ceux du quart dont l'indice est le plus élevé. Le constat est double. D'une part, si les lycées populaires ne sont pas plus exposés que les autres à la chaleur urbaine de leur quartier, ils en sont nettement moins protégés par des infrastructures rénovées et adaptées aux canicules. D'autre part, la sécurisation est devenue, devant l'entretien et l'adaptation du bâti, le premier poste des travaux votés pour ces établissements : à l'inverse des lycées plus privilégiés, la vidéoprotection, le contrôle d'accès et les clôtures pèsent bien davantage dans les budgets que les travaux d'étanchéité ou les travaux de chauffage.

Ces deux constats éclairent la mobilisation lycéenne de l'automne 2026, et la manière dont l'État y a répondu. Le mouvement était prévisible. Dans des

³ Le Café pédagogique, « Brumisateurs et ventilateurs : la région Île-de-France débloque 1 million d'euros », 22 juin 2026, citant le communiqué de la Région.

établissements tenus à l'écart de la rénovation, l'état des murs dit aux élèves la considération qu'on leur porte. « On n'a pas ce minimum qui est censé normalement être commun à tous les lycéens de France », résume un lycéen d'Argenteuil ; « nous aussi, banlieusards, on a le droit à l'égalité des chances », affirment ses camarades ; « ils demandaient juste des conditions dignes », dit une professeure du lycée de Créteil d'où le mouvement est parti.⁴ Derrière la demande de moyens s'exprime une demande de reconnaissance et de dignité (Honneth, 2000), que l'on entendait déjà lors des révoltes urbaines de 2005 (Mucchielli et Le Goaziou, 2006). La répression du mouvement était tout aussi prévisible. Avec près de 8 000 gardes à vue en un mois, dont 85 % de mineurs, elle est « d'ores et déjà historique par son ampleur » (Deluermoz, 2026). Elle prolonge dans la rue ce que les budgets inscrivent dans le bâti : une action publique qui traite les jeunes des quartiers populaires comme une population à contrôler plutôt qu'à protéger (Fassin, 2011). Ces constats invitent ainsi à reposer la question de ce qu'implique une politique d'égalité scolaire, en particulier en contexte d'adaptation au changement climatique.

L'école, angle mort des inégalités environnementales

Les travaux sur les inégalités environnementales se sont d'abord attachés à décrire l'exposition différenciée des groupes sociaux aux pollutions, aux risques et aux nuisances. Ils ont établi que les classes populaires et les populations immigrées sont surexposées aux pollutions et aux risques industriels (Laurian, 2008), et qu'en Île-de-France les ménages les plus modestes cumulent les nuisances – bruit, pollution de l'air, sites dangereux – tout en disposant de moins d'espaces verts (Faburel et Gueymard, 2008). Pour la chaleur, le tableau est plus complexe. L'intensité de l'îlot de chaleur urbain, c'est-à-dire l'écart de température entre un quartier et les espaces moins urbanisés qui l'entourent, varie avec la densité du bâti et la minéralisation des sols bien plus qu'avec le profil social des habitants : les centres anciens, parfois aisés, comptent souvent parmi les quartiers les plus chauds. Mais la chaleur effectivement subie n'est pas celle de l'îlot urbain : elle dépend des lieux où l'on passe ses journées et de la protection qu'ils offrent. Au travail, l'exposition à la chaleur se concentre dans les métiers ouvriers, sur les chantiers, dans les champs ou dans les ateliers (Benhamou et Flamand, 2023). Dans le logement, elle tient à l'isolation, à l'orientation et au surpeuplement, mais aussi aux moyens de s'en protéger : protections solaires,

⁴ [franceinfo](#), 29 septembre 2026 ; [Blast](#), septembre 2026 ; [AFP](#), repris par 94 Citoyens, 2 octobre 2026.

équipement, possibilité de partir (Ginsburger, 2026). Les inégalités face à la chaleur tiennent ainsi au cumul d'une exposition parfois plus forte et d'une protection presque toujours plus faible.

Si les expositions dans le logement et au travail ont été largement étudiées, l'école est restée en marge de ces analyses, alors que les lycéens y passent une grande partie de leurs journées. La sociologie de l'éducation a abondamment documenté la ségrégation des établissements, notamment en Île-de-France, et ses effets sur les parcours scolaires (Oberti, 2007), beaucoup moins les bâtiments dans lesquels se déroule la scolarité. Les travaux nord-américains montrent pourtant que l'école est elle-même un lieu d'inégalités environnementales. Les écoles fréquentées par les élèves des minorités y sont plus souvent exposées aux pollutions industrielles (Pastor, Sadd et Morello-Frosch, 2002). La chaleur, en particulier, pèse sur les apprentissages : les résultats aux examens baissent avec le nombre de journées chaudes de l'année scolaire, et cet effet est plus marqué dans les écoles des quartiers défavorisés, moins souvent climatisées (Park et al., 2020). Aux États-Unis, l'investissement suit en outre la hiérarchie sociale des établissements : entre 1995 et 2004, les écoles en mauvais état au début de la période sont celles qui ont reçu le moins d'investissements (Filardo et al., 2006), et le sous-investissement dans l'entretien des bâtiments se concentre dans les districts les plus pauvres (Filardo, 2016). En France, où le bâti des lycées relève des régions depuis les lois de décentralisation des années 1980, ces questions n'ont guère été étudiées quantitativement.

Le second versant du constat, la place prise par la sécurisation, renvoie à une autre littérature : celle qui analyse le traitement sécuritaire des quartiers populaires et de leurs jeunes. Les politiques publiques, à partir de la fin des années 1980, ont progressivement reformulé la question sociale en problème territorial (Tissot, 2007). Plutôt que la pauvreté, ce sont les « quartiers sensibles », puis la sécurité (Bonelli, 2008) qui sont peu à peu devenus le problème public identifié par les médias généralistes comme par les gouvernements successifs (Gilbert, 2024). S'est ainsi instaurée une gestion sécuritaire répondant aux effets de la précarisation de certaines catégories de population, plutôt qu'à ses causes (Wacquant, 2004). L'ampleur du dispositif policier mis en œuvre lors de la mobilisation lycéenne de l'automne 2026 montre que l'école n'échappe pas à ce traitement sécuritaire. En France, les enquêtes ont montré que les réponses de l'institution aux tensions entre établissements populaires et « rue » (exclusions, sanctions, mise à l'écart dans des classes ou des dispositifs spécifiques) contribuent elles-mêmes à fabriquer la déviance qu'elles prétendent contenir (Moignard, 2008). Ces travaux portent surtout sur les pratiques des personnels. Aux

États-Unis, la recherche s'est davantage intéressée aux dispositifs matériels du contrôle (caméras, détecteurs de métaux, policiers affectés aux établissements), dont la diffusion dans les écoles des quartiers pauvres a été largement documentée (Hirschfield, 2008 ; Kupchik, 2010). C'est ce versant matériel que les données franciliennes permettent d'observer.

Ces deux littératures se croisent rarement. Elles se rejoignent pourtant dans les politiques d'entretien du bâti scolaire, qui décident très concrètement de ce que l'on protège, et contre quoi : les élèves contre la chaleur et la dégradation de leurs conditions d'étude, ou l'établissement contre des menaces situées, en principe, à l'extérieur, même si les dispositifs de surveillance s'appliquent aussi, dans les faits, à celles et ceux qui le fréquentent.

Les données

Les 448 lycées publics d'Île-de-France disposant d'un indice de position sociale (IPS)⁵, calculé par le ministère de l'Éducation nationale à partir des professions des parents, ont été répartis en quatre quarts d'effectifs égaux, du plus populaire (IPS inférieur à 89) au plus favorisé (IPS supérieur à 118). L'âge du bâti, l'intensité de l'îlot de chaleur urbain (pour les 321 lycées situés en zone urbaine) et la consommation d'énergie proviennent de la Base de données nationale des bâtiments du CSTB. Les investissements sont ceux votés par la Région depuis 2000 : opérations de construction et de rénovation, travaux votés en direct en 2021-2023, chantiers annoncés à la rentrée 2026. Ce sont des montants votés et non des dépenses réalisées, et le recensement des opérations est plus complet pour les années 2000 que pour la décennie suivante. Les travaux de 2021-2023 ont été classés d'après leurs libellés. Les écarts d'opérations lourdes de rénovation et d'investissement thermique selon la composition sociale résistent à la prise en compte du type de lycée et de l'âge du bâti, ainsi que de la zone géographique pour les premières et de l'exposition à la chaleur pour le second (modèles de régression logistique). La répartition des travaux de 2021-2023 par nature est, elle, descriptive ; le rapport entre sécurisation et travaux sur le bâti reste toutefois le plus élevé dans le quart le plus populaire à Paris, en petite et en grande couronne,

⁵ L'indice de position sociale (IPS) est construit par le service statistique du ministère de l'Éducation nationale (DEPP) à partir de la profession des parents. Chaque profession reçoit une valeur qui résume les conditions matérielles et culturelles qui lui sont associées (diplômes, conditions de logement, capital culturel), sur une échelle de moyenne 100 et d'écart-type 30. L'IPS d'un établissement est la moyenne de celui de ses élèves : plus il est élevé, plus le public est favorisé (Rocher, 2016).

même si le montant de sécurisation par élève n'y est pas partout supérieur. Les données et les traitements sont disponibles sur demande.

Même chaleur, protection inégale

À l'échelle du quartier, les lycées populaires ne sont pas plus exposés que les autres à la chaleur urbaine. Parmi les lycées situés en zone urbaine, 36 % de ceux du quart le plus populaire se trouvent dans le tiers des îlots de chaleur les plus intenses, contre 37 % de ceux du quart le plus favorisé. Les grands lycées parisiens, au public très favorisé, comptent même parmi les plus exposés.

Cette mesure a toutefois ses limites. L'îlot de chaleur est mesuré à l'échelle du quartier ; il ne dit rien de ce qui se passe à l'intérieur des salles, selon l'orientation des façades, la présence de volets ou de préfabriqués. Or c'est précisément cette chaleur intérieure que décrivent les lycéens, et aucune donnée publique ne la mesure aujourd'hui. Elle dépend moins de la localisation des établissements que de la capacité de leurs bâtiments à protéger celles et ceux qui y étudient et y travaillent.

Figure 1. Exposition à la chaleur et investissements thermiques selon la composition sociale des lycées.

Lecture : 36 % des lycées urbains du quart le plus populaire se situent dans le tiers des îlots de chaleur les plus intenses ; 12 % des lycées de ce quart ont bénéficié d'un investissement thermique identifiable. Sources : BDNB (CSTB), Région Île-de-France, ministère de l'Éducation nationale.

La protection thermique offerte par les lycées est très inégale. 86 lycées publics ont bénéficié d'un investissement thermique identifiable (soit 19% d'entre eux) : une rénovation thermique ou énergétique depuis 2000, d'importants travaux de toiture, de fenêtres ou de chauffage en 2021-2023, ou un chantier de rénovation globale annoncé pour 2026. C'est le cas de 12 % des lycées du quart le plus populaire, contre 24 % de ceux du quart le plus favorisé (Figure 1).

À exposition, âge du bâti et type de lycée comparables, l'écart demeure : l'investissement thermique ne dépend pas de l'exposition à la chaleur, il suit la composition sociale des établissements, fort pour les établissements au public issu des classes supérieures et faible là où les lycéens sont essentiellement d'origine populaire.

Derrière la chaleur, des lycées populaires au bâti vétuste

Figure 2. Lycées anciens sans opération lourde de rénovation depuis 2000, selon la composition sociale (hors Paris).

Lecture : hors Paris, 18 des 92 lycées publics du quart le plus populaire (20 %) occupent un bâti d'avant 1975 et n'ont connu aucune opération lourde identifiable depuis 2000.

Sources : Région Île-de-France, BDNB (CSTB), ministère de l'Éducation nationale.

L'inégale protection face à la chaleur n'est qu'une dimension d'une inégalité plus générale dans l'entretien du bâti. Sur les 200 lycées publics dont les bâtiments datent pour l'essentiel d'avant 1975, 67 n'ont connu aucune opération lourde de rénovation identifiable depuis 2000. Dans le quart le plus populaire, c'est le cas de près de la moitié des lycées anciens (26 sur 54) ; dans le quart le plus favorisé, de moins d'un quart (15 sur 65). À Paris, les lycées anciens sont nombreux aussi bien parmi les établissements les plus favorisés, comme les grands lycées historiques, que parmi les plus populaires. Hors de Paris, l'écart est plus net encore : un lycée populaire sur cinq est un lycée ancien jamais rénové, contre un lycée favorisé sur vingt-cinq (Figure 2).

Ces écarts ne reflètent pas une absence de politique de correction des inégalités. Les lycées populaires reçoivent pourtant davantage de financements : la dotation de fonctionnement versée par la Région y est près de deux fois plus élevée par élève que dans les lycées favorisés, et l'État leur attribue un peu plus d'heures d'enseignement. Ils ont aussi bénéficié des grands programmes de reconstruction du début des années 2000, si bien que l'investissement lourd cumulé sur vingt-cinq ans, rapporté aux élèves, y est un peu plus élevé dans les lycées populaires. Mais ces politiques dites « d'égalité des chances » portent sur les flux (le budget annuel, les heures de cours) plutôt que sur le stock que constitue le bâti, qui accumule les retards d'entretien d'une génération d'élèves à la suivante. Une fois passées les grandes opérations des années 2000, l'entretien, la réparation et l'adaptation ont cessé de suivre la composition sociale des lycées, quand elles ne l'ont pas suivie à rebours.

Là où l'on ne rénove pas, on sécurise

Les travaux votés en direct par la Région IDF en 2021-2023⁶, environ 320 millions d'euros, permettent de préciser ce qui est fait dans les lycées. Rapportés aux élèves, ils sont moins importants dans les lycées populaires : environ 500 euros par élève sur trois ans dans le quart le plus populaire, contre 840 dans le plus favorisé. Surtout, leur composition diffère. Les lycées populaires reçoivent beaucoup moins pour les toitures, l'étanchéité, les fenêtres et le chauffage (80 euros par élève contre 182) et pour la rénovation lourde (93 contre 303). Un seul poste fait exception : la sécurisation, qui comprend les dépenses de vidéoprotection, contrôle d'accès et clôtures. Les dépenses de sécurisation atteignent 145 euros par élève contre 116 dans les lycées favorisés, et constituent le premier poste de travaux des lycées populaires (Figure 3).

Figure 3. Travaux votés en direct par la Région en 2021-2023, par nature et selon la composition sociale des lycées.

Lecture : en 2021-2023, les travaux de clos-couvert et de thermique votés en direct représentent 80 € par élève dans les lycées du quart le plus populaire, la sécurisation 145 €.

Note : dans le deuxième quart, la barre de rénovation lourde montre en couleur pleine les opérations hors restructuration globale du lycée Nicolas-Joseph-Cugnot de Neuilly-sur-Marne (100 € par élève) et, en transparence, cette seule opération (42 M€ votés en deux délibérations, soit 437 € par élève de plus). Elle représente plus de 80 % de la rénovation lourde votée pour ce quart : la distinguer évite qu'un chantier exceptionnel masque l'ordre de grandeur des autres opérations, sans la retirer des données.

Source : Région Île-de-France, opérations directes votées, classées d'après leurs libellés.

Le quart des lycées dont l'IPS moyen est le plus faible est le seul où la sécurisation devance à la fois la rénovation lourde et les travaux de clos-couvert. Dans les autres, les travaux sur le bâti l'emportent, y compris dans le deuxième quart, qui bénéficie notamment de la restructuration globale d'un lycée de Seine-Saint-Denis, le lycée Cugnot de Neuilly-sur-Marne. La sécurisation ne concerne toutefois pas uniquement les lycées populaires. Engagée après les attentats de 2015 (dès cette année-là, 237 opérations étaient financées dans 170 lycées), elle a été déployée dans tous les établissements : un lycée sur quatre environ en a bénéficié en 2021-2023, quel que soit

⁶ Les données mobilisées sont en accès libre : [indices de position sociale des lycées](#) (ministère de l'Éducation nationale, data.education.gouv.fr), [Base de données nationale des bâtiments](#) (CSTB, bdnb.io), [opérations de construction et de rénovation](#) et [travaux votés par la Région](#) (data.iledefrance.fr). Les bases constituées pour cet article et le code de traitement sont disponibles auprès de l'auteur.

son public. Mais dans le quart des lycées les plus populaires, la Région a voté 1,81 euro de sécurisation pour un euro de travaux d'étanchéité et de thermique ; dans le quart le plus favorisé, 0,64 euro. Là où l'on rénove, la sécurisation s'ajoute, dans une moindre mesure, à la réparation ; là où l'on ne rénove pas, elle s'y substitue.

Deux manières de prendre soin de l'établissement scolaire se dessinent. Dans les lycées favorisés, la protection des élèves passe d'abord par la qualité du cadre bâti : toitures, fenêtres, chauffage, rénovation d'ensemble, et donc aussi protection contre la chaleur. Dans les lycées populaires, elle passe en premier lieu par le contrôle des accès, la vidéoprotection et les clôtures. Rappelons que ces dispositifs ne protègent pas seulement l'établissement contre l'extérieur : ils servent aussi à surveiller celles et ceux qui y entrent, en sortent et y circulent, c'est-à-dire les élèves eux-mêmes. Les libellés des opérations votées le disent parfois explicitement, comme cette « sécurisation périmétrique et électronique » avec « vidéo extérieure et intérieure » votée en 2023 pour le lycée professionnel Camille-Claudel de Vitry-sur-Seine. On retrouve, inscrite dans la matière même des bâtiments, la conception sécuritaire de l'action publique en milieu populaire qu'a décrite la sociologie des quartiers : là où l'on renonce à améliorer les conditions d'étude, on équipe l'établissement pour contrôler ses élèves.

Ce que disent les lycées mobilisés

Les revendications des lycées mobilisés trouvent un écho direct dans ces données. J'ai recensé vingt lycées publics franciliens dont les problèmes ont été rendus publics, entre fin septembre et mi-octobre 2026, par la presse, des communiqués syndicaux, des municipalités ou les pages de signalement ouvertes par les lycéens eux-mêmes (Figure 4). Quatorze relèvent de l'académie de Créteil, en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne, cinq de celle de Versailles, un de celle de Paris. Leur liste dessine une géographie que la sociologie urbaine a depuis longtemps décrite, celle des banlieues populaires du nord et de l'est de l'agglomération : Aubervilliers, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains, Sevrans, Montreuil, Vitry-sur-Seine, Créteil, Champigny-sur-Marne, Sarcelles, Gonesse, Argenteuil.

La souffrance thermique, d'abord, est au cœur des récits. Outre Paul-Éluard et Jean-Jaurès d'Argenteuil, évoqués plus haut, elle est décrite à Maryse-Condé de Sarcelles, où, selon les élèves, le chauffage ne marche pas et où les enseignants décrivent un bâti « pas adapté aux températures extrêmes », et à Jean-Macé de Vitry-

sur-Seine, où l'on ne peut pas ouvrir les fenêtres des salles non climatisées à cause du bruit du RER. À Argenteuil, le remplacement du chauffage voté par la Région en 2022 n'a pas empêché les élèves de dénoncer le froid l'hiver et des salles irrespirables pendant les canicules. Contrairement à l'ensemble des lycées populaires, les lycées mobilisés sont en outre surexposés à la chaleur urbaine : neuf des dix-huit pour lesquels la donnée existe se situent dans le tiers des îlots de chaleur les plus intenses, soit la moitié, quand on en attendrait un tiers.

Figure 4. Problèmes signalés dans les vingt lycées mobilisés.

Sources des signalements, par lycée. Saint-Exupéry (Créteil) : AFP, repris par 94 Citoyens (2 octobre) ; BFM (3 octobre). Paul-Éluard (Saint-Denis) : Reporterre (22 décembre 2023) ; Le Café pédagogique (10 janvier 2025) ; Lutte ouvrière (9 septembre 2026) ; communiqué des personnels publié par SUD éducation 93 (25 septembre). Maurice-Utrillo (Stains) : communiqué des élèves publié par SUD éducation 93 (24 septembre). René-Cassin (Gonesse) : Révolution permanente. Maryse-Condé et Jean-Jacques-Rousseau (Sarcelles) : Basta! (29 septembre) ; communiqué des professeurs mobilisés publié par SUD éducation 95 (30 septembre). Blaise-Cendrars (Sevran) et Gutenberg (Créteil) : franceinfo (3 octobre). Louise-Michel (Champigny-sur-Marne) : Politis (29 septembre) ; franceinfo (3 octobre). Auguste-Blanqui (Saint-Ouen-sur-Seine) : AFP, repris par Libération (24 septembre). Jean-Jaurès (Argenteuil) : franceinfo (29 septembre) ; Blast. Le Corbusier (Aubervilliers) : franceinfo (8 octobre). Jean-Macé, Camille-Claudel et Adolphe-Chérioux (Vitry-sur-Seine) : mairie de Vitry-sur-Seine (2 octobre). Jean-Jaurès (Montreuil) : Parlons Politique (13 octobre). Jean-Monnet (La Queue-lez-Yvelines) : actu.fr (24 septembre) ; SNES-FSU Versailles. Henri-Wallon et Jean-Pierre-Timbaud (Aubervilliers), Gaston-Bachelard (Paris 13e) : CGT Educ'action 93 (8 octobre) ; RMC (28 septembre) ; Paris Match (2 octobre). Problèmes classés en neuf catégories : codage de l'auteur.

Au-delà de la chaleur, les lycéens décrivent des bâtiments qui se dégradent sous leurs yeux. Au lycée Gutenberg de Créteil, l'eau tombe du plafond au troisième étage quand il pleut, des portes sont cassées et une fenêtre a failli tomber sur une élève. À Jean-Jaurès d'Argenteuil, « parfois des plafonds tombent, parfois on peut même voir des rats ». À Blaise-Cendrars (Sevran), une vidéo tournée par les élèves en 2024, redevenue virale avec la mobilisation, montrait des salles sans faux plafond, des seaux sous les fuites, des chaises cassées et des toilettes sans savon ; la Région dit y avoir investi depuis deux millions d'euros, mais la réparation de la toiture n'est pas achevée. À Maurice-Utrillo (Stains), les élèves dénoncent dans un communiqué « les toilettes insalubres et punaises de lit » ; à Louise-Michel (Champigny-sur-Marne), ils signalent des rats ; à Jean-Macé, des trous dans les murs et des toilettes « sans porte, sans papier et sans robinet ». Au Corbusier (Aubervilliers) comme à Jean-Jaurès (Montreuil), la rénovation des bâtiments figure parmi les premières revendications. Ces établissements sont restés à l'écart de l'effort de rénovation : Gutenberg, Cendrars,

Utrillo et Jean-Jaurès d'Argenteuil n'apparaissent dans aucun programme de rénovation lourde depuis 2000 ; Le Corbusier, Jean-Macé et Jean-Jaurès de Montreuil ont connu leur dernière opération lourde entre 2003 et 2006 ; aucun de ceux qui signalent des sanitaires insalubres n'a reçu de travaux de sanitaires en 2021-2023. Seul Paul-Éluard fait l'objet d'un chantier de rénovation énergétique, lancé à l'été 2026 après deux droits de retrait ; plus de 800 élèves y ont désormais cours dans deux bâtiments préfabriqués.

S'y ajoutent l'entassement et le manque de personnels : des classes de 34 ou 35 élèves à Auguste-Blanqui (Saint-Ouen-sur-Seine) et à Louise-Michel, plus de 1 600 élèves « bien au-delà de sa capacité » à René-Cassin (Gonesse), des journées de cours de 8 heures à 18 heures, voire 19 heures à Utrillo, des professeurs absents non remplacés, des infirmières absentes ou partagées entre plusieurs sites. Au lycée Saint-Exupéry de Créteil, d'où le mouvement est parti le 17 septembre, il a fallu le blocus pour obtenir un proviseur adjoint et une infirmière. Ces manques relèvent de l'État plutôt que de la Région, et ne tiennent pas à une dotation horaire plus faible qu'ailleurs : ils renvoient au remplacement et aux postes vacants, que l'académie de Créteil assure moins bien que presque toutes les autres (27^e sur 30⁷).

Pour ce qui relève de la Région, les revendications des lycéens portent donc précisément sur ce que les politiques d'égalité des chances ont laissé de côté : l'entretien, l'hygiène et l'adaptation du bâti.

Pour un droit à la fraîcheur à l'école

Ces constats donnent une assise empirique à ce que la mobilisation lycéenne a rendu visible. Corriger les inégalités par les flux (des heures, des dotations) sans s'attaquer au stock (l'état du bâti), c'est consentir à ce que les élèves les plus défavorisés étudient dans les bâtiments les moins protecteurs, et à ce que le réchauffement creuse cet écart un peu plus chaque été.

Le constat va cependant plus loin. Dans les lycées des quartiers populaires, la puissance publique a installé une logique de contrôle là où elle aurait pu construire une protection. Les crédits votés pour les clôtures, les caméras et les contrôles d'accès

⁷ Taux d'efficacité du remplacement des absences de plus de quinze jours dans le second degré public en 2022-2023 (ministère de l'Éducation nationale, DEPP, data.education.gouv.fr).

y pèsent plus lourd que ceux consacrés aux toitures, aux fenêtres et au chauffage. Quant à la mobilisation des lycéens pour des salles chauffées, des toilettes propres et des professeurs, elle a d'abord reçu une réponse policière : plus de 5 000 interpellations entre le 21 septembre et le 2 octobre 2026 selon le ministère de l'Intérieur, dont 85 % de mineurs selon Amnesty International.⁸ Les caméras dans les couloirs et les interpellations devant les grilles procèdent de la même conception, qui voit dans les élèves des quartiers populaires une population à surveiller, contrôler et parfois réprimer plutôt qu'à protéger.

La qualité thermique des lieux d'étude constitue une question de justice climatique. Le droit à la fraîcheur, que j'ai proposé de penser sur le modèle du droit au chauffage dans le logement, trouve à l'école un terrain d'application immédiat : les élèves y sont captifs tandis que la puissance publique y est à la fois propriétaire et responsable. Ce droit suppose que les investissements d'adaptation soient priorisés selon la souffrance thermique effectivement vécue dans les bâtiments au lieu d'être laissés aux aléas des programmations. Il suppose aussi de renverser les priorités : dans les lycées populaires, la protection des élèves doit passer par le bâti avant de passer par les caméras et les clôtures.

Il suppose enfin de rendre les situations visibles. Trois mesures simples y contribueraient : publier la liste des lycées bénéficiaires des dispositifs d'urgence contre la chaleur et des opérations de végétalisation ; publier, lycée par lycée, la programmation pluriannuelle des travaux à venir, et pas seulement les opérations déjà votées ; mesurer et rendre publiques les températures relevées dans les salles de classe. En documentant eux-mêmes l'état de leurs établissements, les lycéens mobilisés ont commencé un travail nécessaire et délaissé par la puissance publique. Ils rappellent qu'un lycée ne se protège pas contre ses élèves : c'est le lycée qui doit protéger celles et ceux qui y travaillent. Tant que la puissance publique répondra aux lycées populaires par des caméras et des interpellations plutôt que par des volets, des toilettes et des professeurs, le droit d'étudier dans des conditions dignes, à l'abri de la chaleur comme du froid, restera un privilège de classe.

Aller plus loin

- [Amnesty International France, 2026, « Mouvement lycéen : des mineurs face à la répression des forces de l'ordre », 2 octobre \(mis à jour le 6 octobre\).](#)

⁸ [Amnesty International France, 2 octobre 2026](#) (mis à jour le 6 octobre). Au 7 octobre, [la FIDH recensait 6 629 interpellations](#).

- Benhamou S. et Flamand J., 2023, « Le travail à l'épreuve du changement climatique », *La Note d'analyse*, France Stratégie, n° 123, juin.
- Bonelli L., 2008, *La France a peur. Une histoire sociale de l'« insécurité »*, Paris, La Découverte.
- Deluermoz Q., 2026, « Avec 8 000 gardes à vue en un mois dont 85 % concernent des mineurs, la répression du mouvement lycéen et social est d'ores et déjà historique par son ampleur », *Le Monde*, 19 octobre.
- Faburel G. et Gueymard S., 2008, « Inégalités environnementales en région Île-de-France : le rôle structurant des facteurs négatifs et des valeurs immobilières », *Espace populations sociétés*, 2008/1, p. 159-172.
- Fassin D., 2011, *La Force de l'ordre. Une anthropologie de la police des quartiers*, Paris, Seuil.
- Filardo M., 2016, *State of Our Schools: America's K-12 Facilities 2016*, Washington, 21st Century School Fund.
- Filardo M., Vincent J. M., Sung P. et Stein T., 2006, *Growth and Disparity: A Decade of U.S. Public School Construction*, Washington, 21st Century School Fund.
- Gilbert P., 2024, *Quartiers populaires. Défaire le mythe du ghetto*, Paris, Éditions Amsterdam.
- Ginsburger M., 2026, « Le droit à la fraîcheur », *La Vie des idées*, 30 juin.
- Hirschfield P. J., 2008, « Preparing for prison? The criminalization of school discipline in the USA », *Theoretical Criminology*, 12 (1), p. 79-101.
- Honneth A., 2000 [1992], *La Lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf.
- Kupchik A., 2010, *Homeroom Security. School Discipline in an Age of Fear*, New York, New York University Press.
- Laurian L., 2008, « Environmental Injustice in France », *Journal of Environmental Planning and Management*, 51 (1), p. 55-79.
- Moignard B., 2008, *L'École et la rue : fabriques de délinquance. Recherche comparative en France et au Brésil*, Paris, Presses universitaires de France.
- Mucchielli L. et Le Goaziou V. (dir.), 2006, *Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005*, Paris, La Découverte.

- Oberti M., 2007, *L'École dans la ville. Ségrégation – mixité – carte scolaire*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Park R. J., Goodman J., Hurwitz M. et Smith J., 2020, « Heat and Learning », *American Economic Journal: Economic Policy*, 12 (2), p. 306-339.
- Pastor M., Sadd J. et Morello-Frosch R., 2002, « Who's Minding the Kids? Pollution, Public Schools, and Environmental Justice in Los Angeles », *Social Science Quarterly*, 83 (1), p. 263-280.
- Rocher T., 2016, « Construction d'un indice de position sociale des élèves », *Éducation & formations*, n° 90, p. 5-28.
- Tissot S., 2007, *L'État et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, Paris, Seuil.
- Wacquant L., 2004, *Punir les pauvres. Le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*, Marseille, Agone.

Publié dans lavedesidees.fr, le 27 octobre 2026.